

Volume 9, No 1 - Avril 2022

Mém'Eau

Le bulletin de l'Association des
gestionnaires des cours d'eau du Québec

Spécial
Colloque 2022



ASSOCIATION DES
GESTIONNAIRES
RÉGIONAUX DES
COURS D'EAU
DU QUÉBEC

Dans ce numéro

Mot de la directrice générale	2
Mot de la vice-présidente	3

COLLOQUE AGRCQ 2022 Résumés des conférences

6 AVRIL 2022

Histoire de la rivière Saint-Maurice	7
Évolution de notre regard sur la gestion des dossiers environnementaux de la dernière décennie et sur le rôle déterminant des infrastructures naturelles dans le contexte actuel	8
Les méandres d'un dossier pénal	10

7 AVRIL 2022

Autorisation de démantèlement de barrages par le MFFP	11
Règlement transitoire en matière de gestion des rives, du littoral et des zones inondables	13
Quelques questions et réponses relatives à l'encadrement des travaux en cours d'eau réalisés par les MRC	14
Étude de la mobilité latérale des cours d'eau dans le cadre du projet de la cartographie des zones inondables à la communauté métropolitaine de Québec.	15
Les entretiens de cours d'eau 2.0 : Un arbre décisionnel en aide à la gestion des demandes d'entretien basé sur les connaissances en hydrogéomorphologie	17
Gestion optimale des eaux pluviales en milieu urbain – Le Grand projet de la rue Saint-Maurice	20
Entretien de cours d'eau – Expériences hivernales	22
Défis et contraintes des interventions dans des cours d'eau en milieux urbains et périurbains	24

8 AVRIL 2022 - MATINÉE JURIDIQUE

Survol de la jurisprudence récente	29
Analyses de cas : demandes d'autorisation à la CPTAQ visant la protection de milieux	30
Apport d'une expertise professionnelle dans le cadre d'une demande de révision à la suite d'orientations préliminaires défavorables de la CPTAQ pour des projets de compensation du MTQ	31

Section Membres

Formations	34
Assemblée générale annuelle 2022 - Postes en nomination au conseil d'administration de l'AGRCQ	35
Nouveaux membres	35
Départs	36



Mot de la directrice générale

Claire Michaud
Directrice de l'AGRCQ

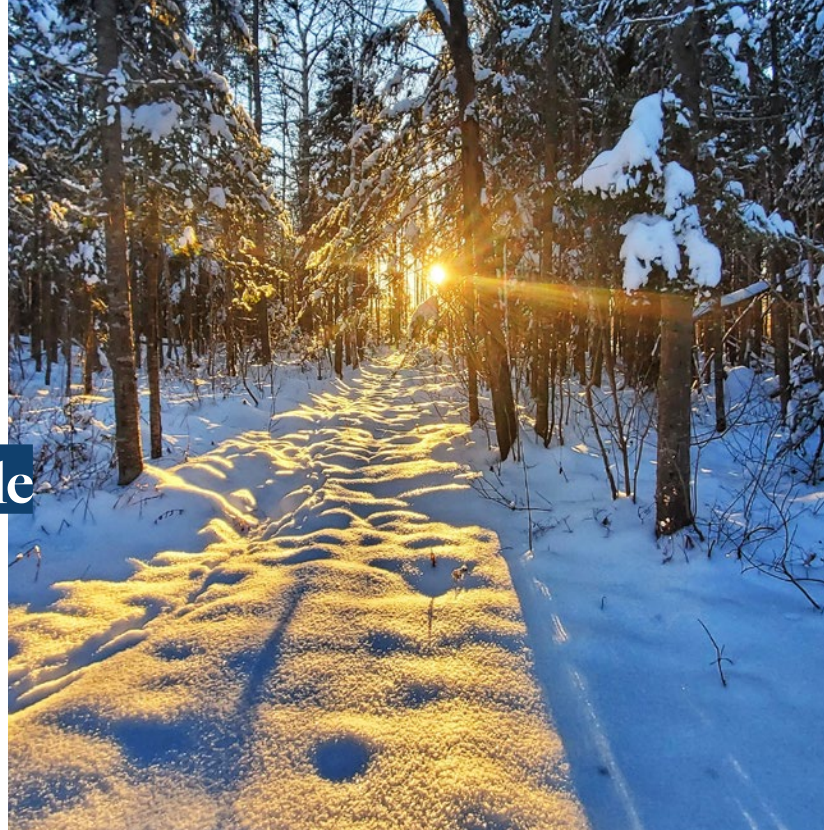
Enfin ! Nous nous rencontrons pour vrai ! L'organisation d'un colloque, avec l'incertitude des mois derniers, a été un peu plus laborieuse, mais oh combien motivante. Le colloque est une occasion d'échanger entre professionnels sur la gestion des cours d'eau au quotidien. Il est aussi un vecteur du développement pour l'ensemble des acteurs de l'eau. Car au-delà des conférences, cet événement est aussi un moment privilégié de réseautage.

Grâce à la précieuse contribution des membres du comité Colloque, nous avons préparé un programme qui, nous l'espérons, répondra aux besoins exprimés tant au niveau technique que juridique. Le tout agrémenté d'une soirée festive avec un invité qui a à cœur la protection de l'environnement, JiCi Lauzon.

Afin de souligner les 10 ans de l'Association, nous ferons un retour sur la dernière décennie avec Jérôme Dupras, en matière de gestion des dossiers environnementaux, mais aussi quelques perspectives notamment sur la valeur des biens et services des milieux hydriques. Un retour pour Jérôme à notre colloque puisqu'il était présent à Victoriaville en 2016.

Nous avons encore une fois prévu des périodes de discussion et un atelier. Ces discussions ont démontré par le passé, l'importance et la nécessité d'échanger entre gestionnaires sur des sujets précis de notre quotidien, et réalisé que malgré les disparités géographiques, nos réalités ne sont pas si différentes.

Plusieurs partenaires permettent la tenue d'un colloque de qualité. Je tiens à les remercier. Ils ont mis à votre disponibilité des kiosques et je sollicite votre temps de pause afin que vous puissiez visiter chacun d'eux. Bon colloque 2022 !



DES DÉPARTS !

Récemment, trois membres du Conseil d'administration ont quitté le monde des cours d'eau et leur MRC pour d'autres défis professionnels. Marie-Hélène, Amélie, Jérôme, j'aimerais vous remercier de votre contribution à l'Association et vous souhaite des projets à la hauteur de vos compétences.

Notre président et vice-présidente céderont leur place. François et Pascale, vous avez été d'un soutien indéfectible ces dernières années. Plusieurs projets ont abouti grâce à votre expertise et à la volonté de développer le statut professionnel des gestionnaires régionaux des cours d'eau.

DES PROJETS !

Dans les prochains mois, le plan de formation continuera de se déployer. La formation sur l'Indice de la qualité morphologique des cours d'eau connaît un grand succès. Les inscriptions pour celle offerte en mai sont déjà nombreuses. Par ailleurs, le projet de guide sur la restauration des cours d'eau est toujours en développement. Et, on devra mettre à jour le Guide sur la gestion des cours d'eau considérant la modification des règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement.

De beaux dossiers ! Je ne devrais pas m'ennuyer pour la prochaine année !



Mot du président

François Potvin
Président de l'AGRCQ

Bonjour à vous gestionnaires de cours d'eau,

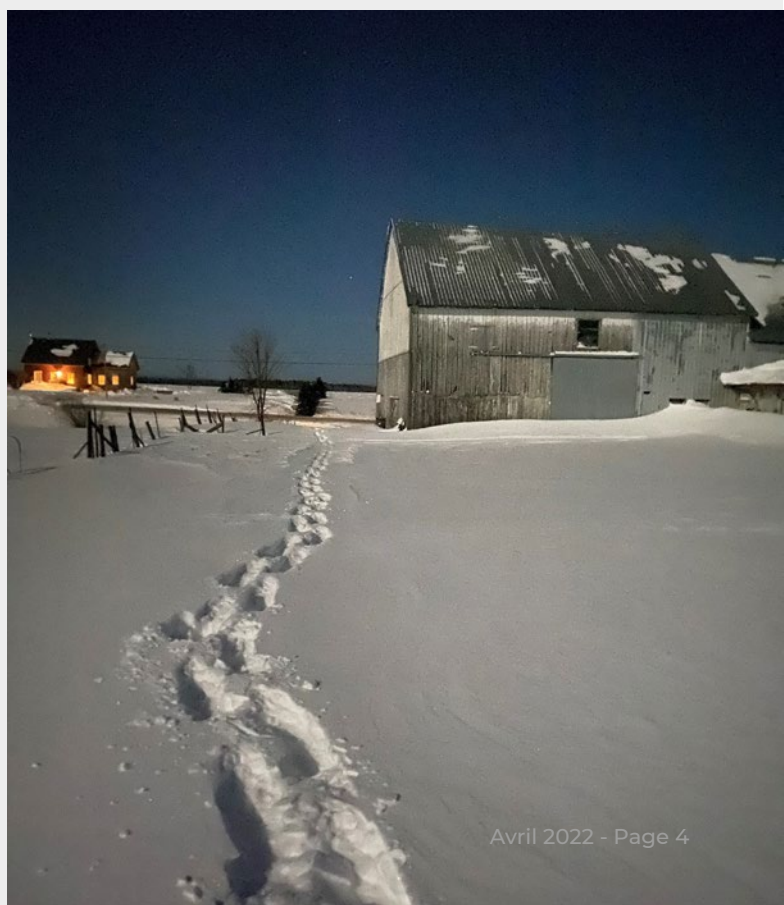
Enfin, nous y sommes, notre rendez-vous annuel est de retour, en personnes, touchons du bois pour que la pandémie soit belle et bien derrière nous. Il faut se l'avouer, se rencontrer nous fera tous un grand bien. Je tiens tout de même à souligner le travail de l'association durant ces temps, disons, différents. Les liens n'ont pas été rompus, nous avons fait de notre mieux pour conserver le dynamisme qui caractérise notre organisation, et je crois bien que nous pouvons dire mission accomplie. Mais, un certain retour à la normal (c'est ici que l'on se croise les doigts) sera très apprécié et permettra d'avancer encore plus dans nos objectifs et d'échanger ensemble sur un sujet qui tout comme le reste de nos vies, subit de grands changements.

L'association s'agrandie toujours, nous sommes maintenant rendus à plus de 130 membres, dont 23 nouveaux en 2022. Une très bonne nouvelle qui nous permet d'améliorer notre offre de services. À ce sujet, nous aurons une belle annonce de formation qui vous sera dévoilée sous peu. En plus des différents comités de travail auxquels l'AGRCQ collabore, d'autres projets propulseront l'association en tant que leader dans notre domaine, et qui vient confirmer, bien que nous n'en doutions aucunement, que nous sommes les professionnels de la gestion des cours d'eau au Québec.

Sur une note plus personnelle, je me souviens, il y a deux ans, dans le même contexte je vous annonçais que je ne solliciterais pas d'autre mandat à la présidence de l'AGRCQ. La situation a amenée, à me rétracter rapidement, et pour deux ans (que le temps passe vite) !!!! Maintenant que la situation semble vouloir revenir à un certain équilibre (c'est encore à ce moment que l'on touche du bois)

je prévois céder ma place lors de la tenue de la prochaine assemblée annuelle. Non pas que peux parler de fatigue ou de lassitude, mais je crois, fortement, que le changement à la présidence d'une association ne peut qu'être bénéfique. De nouvelles idées, de nouvelles façons de faire ne pourront qu'insuffler un vent de nouveauté et de dynamisme sur une association en plein essor. La machine est bien huilée, elle est en marche et à plein régime, ne suffit qu'à vous d'embarquer.

Bon colloque, et c'est avec un IMMENSE plaisir que l'on peut enfin tous se revoir.



TRÈS accueillant



#TRes3R



tourismetroisrivers.com



TRÈS Trois-Rivières

Partenaires principaux



GROUPE
Châteauneuf
arpenteurs-géomètres

GÉOMATIQUE
BLP
ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES INC.

Partenaires majeurs



MCI THORCO
INGÉNIERIE | CONSTRUCTION | AGRICULTURE
L'expert en protection des berges !



Fondation de la faune du Québec



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

ing. **Ordre**
des ingénieurs
du Québec

Québec

Partenaires de soutien



Groupe
Arbo-Ressources
FORESTERIE ET ENVIRONNEMENT

avizo
EXPERTS-CONSEILS
INGÉNIERIE - ENVIRONNEMENT



Trappeur
de Ville
514-235-7460



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
L'Union des producteurs agricoles

Comité organisateur



ASSOCIATION DES
GESTIONNAIRES
RÉGIONAUX DES
COURS D'EAU
DU QUÉBEC

Les professionnels de la gestion
des cours d'eau du Québec

Mathieu CHAREST	MRC de La Haute-Yamaska
Pascale DÉSILETS	MRC d'Arthabaska
Valérie LABRECQUE	MRC de Kamouraska
Caroline LEBLANC	Ville de Shawinigan
Claire MICHAUD	AGRCQ
Marie-Pascale MUNGER	Ville de Trois-Rivières
François POTVIN	MRC Maria-Chapdelaine

Résumés des conférences

Histoire de la rivière Saint-Maurice

Natif de Shawinigan, je suis diplômé en histoire de l'UQTR. Je travaille à la Cité de l'énergie à titre de responsable de l'animation depuis 1989. Je m'implique bénévolement à titre de président de l'organisme Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale depuis la fondation en 1995



La rivière Saint-Maurice est l'âme de la Mauricie. Elle a toujours joué un rôle de premier plan dans le développement économique de la région de même qu'au niveau de l'organisation et de l'aménagement du territoire. Depuis l'époque amérindienne jusqu'à aujourd'hui, la rivière a participé étroitement aux différentes de phases de l'économie du Québec en permettant à la région de se distinguer à l'échelle canadienne notamment au cours du XXe siècle.

NOTES :

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



Évolution de notre regard sur la gestion des dossiers environnementaux de la dernière décennie et sur le rôle déterminant des infrastructures naturelles dans le contexte actuel

Jérôme Dupras

Professeur au
Département des
sciences naturelles de
l'UQO et chercheur à
l'Institut des sciences
de la forêt tempérée
(ISFORT)



Chaire de recherche du Canada
en économie écologique

Jérôme Dupras est professeur au Département des sciences naturelles de l'Université du Québec en Outaouais et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en économie écologique. Détenteur d'un doctorat en géographie et d'un postdoctorat en biologie, il est spécialiste de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de l'économie de la biodiversité et des écosystèmes. Sur les scènes musicales de la francophonie, on le connaît aussi en tant que membre des Cowboys Fringants.

Les crises climatiques et de la biodiversité se sont exacerbées au cours de la dernière décennie. En 2014, un rapport phare du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) affirmait que le réchauffement du système climatique était sans équivoque et les changements observés, sans précédent. Il mettait ainsi la table pour la COP21 et la signature de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement à 1,5°C. Les dernières années ont également été marquées par une multiplication et une intensification des phénomènes météorologiques, tels que les inondations et les feux de forêts. Parallèlement, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) était créée en 2012, sous l'égide de l'ONU, afin d'assister les gouvernements et de renforcer les moyens des pays émergents en matière de biodiversité. Puis, tout récemment, une cinquantaine d'experts sélectionnés par le GIEC et l'IPBES appelait à une lutte commune pour faire face aux défis de la crise climatique et de l'érosion de la biodiversité, attestant de l'interrelation imminente entre ces deux enjeux mondiaux.

Face à ce constat alarmant, nous avons pu observer une popularisation de l'enjeu environnemental, de même qu'une mobilisation croissante de différents acteurs pour faire face à l'ampleur de la crise, tant à l'échelle internationale, que nationale et locale. Au Québec, pensons par exemple à la manifestation du 27 septembre 2019, rassemblant près d'un demi-million de personnes, ou encore à la mobilisation contre le projet de liquéfaction de gaz naturel de GNL Québec. La Stratégie québécoise l'eau, le Plan pour une économie verte, le Plan d'agriculture durable ou encore l'objectif de Québec de protéger 30 % de son territoire d'ici 2030 démontrent l'importance grandissante des défis environnementaux au niveau politique. Mais, au-delà d'une certaine prise de conscience et de l'établissement de cibles et d'objectifs environnementaux, nombreux sont ceux qui espèrent que la prochaine décennie soit celle de l'action climatique. Les prochaines années seront, en effet, déterminantes. Les Nations Unies ont d'ailleurs décrété la période 2020-2030 Décennie d'action mondiale axée sur l'atteinte des Objectifs de développement durable de l'ONU.

Dans le contexte actuel, il faudra donc renforcer nos efforts pour sauvegarder la nature et préserver l'intégrité de notre capital naturel. Or, il existe actuellement un déséquilibre fondamental entre la gestion et l'utilisation des milieux naturels et la valeur de leur contribution au bien-être des sociétés humaines. Ces milieux naturels, et les services écosystémiques qu'ils procurent, sont pourtant indispensables à la qualité de vie des communautés et à l'économie. Dans cette perspective, la protection et le déploiement d'infrastructures naturelles constituent les pistes les plus porteuses pour la lutte et l'adaptation aux changements globaux, et pour assurer la prospérité des systèmes humains, économiques et naturels. Dans cette optique, cette conférence aura

d'abord pour objectif de présenter l'évolution de notre regard sur la gestion des enjeux environnementaux de la dernière décennie, puis d'approfondir la réflexion quant à la valeur des services écologiques rendus par les milieux naturels et plus particulièrement, les milieux humides et hydriques. Dans une optique d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau, un regard sera porté sur les différents enjeux reliés à la protection de ces milieux, sur les opportunités et les pistes de solutions concrètes pour mettre en application cette évaluation, et sur les retombées environnementales, sociales et économiques inhérentes à ces mesures de protection.

À PROPOS DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN ÉCONOMIE ÉCOLOGIQUE

NOTES :



Membre du Barreau du Québec depuis 2011, Me Saulnier-Bridges pratique depuis maintenant trois ans à la Ville de Trois-Rivières à titre d'avocate aux services juridiques en plus d'occuper la fonction de procureure à la Cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières. Avant son arrivée au contentieux de la municipalité en 2019, Me Saulnier-Bridges était procureure au Bureau des affaires pénale du Bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Spécialisée en droit pénal, Me Saulnier-Bridges consacre la majorité de sa pratique à plaider devant les tribunaux judiciaires de première instance et d'appel, ainsi que devant les tribunaux administratifs.

Cette conférence propose de vous apporter des informations et conseils sur la création de constats d'infraction, la procédure à suivre pour en faire la demande et les éléments pertinents qui doivent faire partie de la preuve pour augmenter les chances de succès d'un dossier judiciaire en matière pénale. Nous tenterons de démystifier certains termes techniques propres au domaine du droit ainsi que la procédure judiciaire à suivre.

Suivra un atelier de discussion sur la gestion des infractions.

NOTES :

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



Autorisation de démantèlement de barrages par le MFFP

Mathieu Oreiller est diplômé d'un baccalauréat en biologie de l'Université Laval et d'une maîtrise en science de l'eau de l'INRS. Il a commencé sa carrière en tant qu'hydrologue chargé d'effectuer des modélisations pour la production hydroélectrique en Europe. Il rejoint le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en 2016 où il traite notamment les dossiers en lien avec la gestion et le démantèlement de barrages et la restauration de l'habitat du poisson.

Mathieu Oreiller

Biologiste, M. Sc.
MFFP

**Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs**

Québec

Plus de 6000 barrages sont recensés sur le territoire du Québec. Dans bien des cas, ces ouvrages sont hérités de pratiques historiques disparues, comme les moulins ou le flottage du bois. Malgré un nombre grandissant de barrages obsolètes, le cadre réglementaire autour de leur démantèlement reste flou. La Loi sur la sécurité des barrages impose des contraintes de suivi et d'entretien sur de nombreux ouvrages, mais sans chercher à imposer un démantèlement des infrastructures sans fonctions. Les propriétaires de barrages disposent de peu d'information sur la possibilité de démanteler, ce qui les contraint souvent à les entretenir ou même à les reconstruire. Étant donné la durée de vie importante d'un ouvrage de retenue, la décision de reconstruire est un engagement à très long terme pour un propriétaire, en matière d'entretien et de suivi. Si un démantèlement peut représenter un investissement ponctuel important, il s'agit généralement de l'alternative la moins coûteuse sur le long terme.

Sur le plan environnemental, les barrages sont aujourd'hui reconnus comme des structures généralement nuisibles à la qualité des écosystèmes aquatiques. Leurs impacts sur l'habitat sont observés aussi bien en amont du barrage qu'en aval. Ces dégradations peuvent inclure, par exemple, la fragmentation de l'habitat, la hausse des températures de l'eau en aval ou la perturbation du transport sédimentaire dans le cours d'eau. Pour ces

raisons, le retrait de barrages est de plus en plus reconnu mondialement comme une pratique de restauration efficace qui a connu un essor grandissant depuis le début des années 2000. Ce mode de restauration des écosystèmes de rivières est particulièrement intéressant, car les travaux sont relativement localisés dans l'espace et le retour à des conditions proches de l'état naturel est rapide. Par opposition, la reconstruction d'un barrage obsolète vient pérenniser les impacts de ses structures sur les habitats aquatiques en plus de générer des coûts élevés, des contraintes de suivi et de sécurité importantes à long terme pour son propriétaire.

Le MFFP a récemment clarifié son approche pour l'analyse des dossiers de démantèlement pour les barrages publics au regard de leurs enjeux fauniques. Le Ministère souhaite dorénavant communiquer les détails de cette approche aux propriétaires de barrages privés qui pourraient considérer un démantèlement de ces ouvrages.

Un projet de démantèlement de barrage est un processus long, complexe et coûteux dans lequel les propriétaires sont souvent réticents à s'engager par manque d'information et de moyens. Ailleurs en Amérique du Nord, le manque d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires a été identifié comme le premier frein au démantèlement de barrages,



Figure 1 : avant/après le démantèlement d'un barrage. Source : Direction générale des barrages (MELCC).

suivi par la charge financière élevée que représentent ces projets. Les procédures peuvent cependant s'avérer moins complexes qu'il n'y paraît et certains financements peuvent être accessibles. Cette présentation a donc pour but de détailler les critères sur lesquels le MFFP se base pour définir si le démantèlement d'un barrage présente suffisamment de bénéfices écologiques pour être reconnu comme un aménagement faunique.

L'approche du Ministère lors de l'analyse d'une demande d'autorisation pour la réparation, la reconstruction ou le démantèlement de barrage sera également décrite. La présentation contiendra également des recommandations sur la préparation des projets ainsi que des détails sur les sources de financement existantes.

NOTES :

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



Nathalie Lafontaine
Chef d'équipe
Aménagement et milieu
hydrique, MELCC

**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec

Règlement transitoire en matière de gestion des rives, du littoral et des zones inondables

Nathalie Lafontaine est titulaire d'un baccalauréat en sciences biologiques de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en écologie aquatique (biologie) de l'Université York de Toronto. Elle a travaillé à la Direction de l'environnement forestier du ministère des Ressources naturelles du Québec de 1991 à 2006. Depuis ce temps, elle œuvre au sein du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC). Elle est actuellement chef de l'équipe Aménagement et milieu hydrique à la Direction de l'aménagement, du milieu hydrique et de l'agroenvironnement du MELCC. Ses principales fonctions sont de participer au développement d'orientations, de politique, du cadre législatif, de lignes directrices et de guides concernant la gestion durable des milieux hydriques. Elle contribue également à la formation et au soutien du personnel des directions régionales du ministère dans ce domaine.

Le règlement transitoire, plus précisément le [Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations](#) introduit plusieurs changements dans l'encadrement des interventions en milieux hydriques au Québec. Il remplace la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI), modifie certains éléments du cadre réglementaire applicable par le MELCC, permet la levée des ZIS déclarées par le gouvernement dans le cadre des inondations et met en place un régime uniforme, applicable à la gestion des rives, du littoral et des zones inondables dans toutes les municipalités du Québec. À terme, il sera remplacé par un cadre permanent, basé sur une nouvelle approche de gestion des risques et sur de nouvelles cartographies des territoires touchés.

Dans l'attente de ce cadre réglementaire permanent, le nouvel encadrement des interventions en milieux hydriques reprend certaines dispositions de la PPRLPI, tant au niveau municipal que dans le régime d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Le règlement transitoire met en place un régime d'autorisation municipale des activités réalisées en milieux hydriques ayant préséance sur les règlements municipaux portant sur les rives, le littoral et les zones inondables. Le règlement touche également différents volets, soit : des modifications au régime d'autorisation de la LQE notamment pour assurer l'intégration de certaines dispositions pour tenir compte de la vulnérabilité des personnes et des biens, comme le prévoient les modifications législatives récemment apportées à la LQE (projet de loi 67, sanctionné le 25 mars 2021) ; un

encadrement de l'agriculture réalisée en littoral, dont l'application relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ; la concordance avec plusieurs règlements, des règles d'interprétation et des dispositions transitoires et finales.

Le règlement transitoire apporte plus spécifiquement des modifications aux réglementations suivantes :

- le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), afin de tenir compte de l'impact de certaines activités en zones inondables sur la sécurité des personnes et des biens et de prévoir des dispositions particulières applicables à l'agriculture pratiquée en littoral ;
- le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS), afin d'intégrer d'autres normes de réalisation des activités en rives, en littoral et en zones inondables, notamment des mesures d'immunisation. Les normes énoncées doivent être appliquées par les municipalités ou par le MELCC, selon le cas ;
- le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et le Code de gestion des pesticides (CGP), afin de diminuer graduellement l'impact des pratiques agricoles et de rétablir les fonctions écologiques du littoral, en complément des modifications apportées au RAHMMS et au REAFIE.

Pour plus d'information, veuillez consulter la documentation disponible au lien [Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)



M. Valois détient une maîtrise sur la gestion de la faune et de ses habitats, UQAR (2004), DESS Gestion de la faune, UQAR (2001), B.Sc. Biologie, UGA (2000). Il a été à l'emploi du MPO (2055-2008) en tant que biologiste et consultant en environnement (2008-2011). Biologiste au MELCC depuis 2012, il est conseiller scientifique en protection des milieux hydriques au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec. Ses principaux dossiers sont l'encadrement réglementaire, la compensation écologique, la restauration de cours d'eau.

de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), en vigueur depuis le 31 décembre 2020 et, pour certains éléments de recevabilité, depuis le 31 décembre 2021.

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are approximately 20 lines visible. The paper has a slight shadow on its right side, suggesting it's resting on a surface.



Étude de la mobilité latérale des cours d'eau dans le cadre du projet de la cartographie des zones inondables à la communauté métropolitaine de Québec.

Marie-Ève Larouche

Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec)

Andrée-Sylvie Carboneau

Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec)

En collaboration avec le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO)

Marie-Ève Larouche possède une maîtrise en modélisation thermo-hydrodynamique du pergélisol et un certificat en gestion de projet. Depuis 2011, elle a travaillé en tant que consultante, puis en tant que chargée de projet pour le génie-conseil. Elle a contribué à parfaire les approches méthodologiques en géomorphologie fluviale et côtière en lien avec la géomatique. En 2019, Mme Larouche a joint la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQuébec) pour travailler sur le projet de cartographie des zones inondables où elle occupe actuellement le rôle de cheffe d'équipe.

Andrée-Sylvie Carboneau possède une maîtrise en géomorphologie des environnements pergélisolés. Elle a travaillé depuis 2009 sur différents projets de recherche relatifs aux risques naturels en milieu hydrique. Favorisant une approche multidisciplinaire, elle comprend et intègre les facteurs et processus qui contrôlent les milieux physiques. Depuis 2019, elle a joint la CMQuébec comme conseillère en cartographie des zones inondables.



Au Québec, les cartes de zones inondables sur lesquelles se basait l'application de l'ancienne Politique de Protection des rives, du littoral et des zones inondables (PPRLPI) expriment uniquement les niveaux d'eau associés aux écoulements en eau libre. Pourtant, il est connu depuis longtemps que les processus géomorphologiques, incluant les processus glaciels, exacerbent la hausse des niveaux d'eau, voire provoquent à eux seuls des inondations pouvant occasionner d'importants sinistres. Par conséquent, les cartes reconnues à l'heure actuelle ne fournissent qu'une explication partielle de l'aléa inondation. Dans bien des cas, cela ne permet ni d'atteindre pleinement les objectifs visés en matière d'aménagement du territoire et de sécurité du public, ni de renforcer la résilience face aux inondations. Depuis plus d'une dizaine d'années, de nombreuses études scientifiques en géomorphologie fluviale ont été menées au Québec. Ces travaux ont introduit les notions d'espace de mobilité et de liberté des cours d'eau et proposé des méthodes afin de cartographier les aléas fluviaux.

Dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables, commandé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) travaille sur

24 cours d'eau dans la région de Québec. En plus de produire les modélisations numériques nécessaires à l'établissement des zones de fréquence d'inondation en eau libre, elle tient compte du caractère dynamique et très variable des cours d'eau à l'étude. La CMQuébec étudie les aléas fluviaux, entre autres, en procédant à la cartographie de la mobilité latérale des cours d'eau. Les travaux ont comme objectif d'identifier les zones mobiles permettant de déterminer les secteurs où les cotes de crues en eau libre seront impactées à moyen terme, afin de mieux guider les choix en aménagement du territoire.

Cette présentation vise à survoler l'approche méthodologique privilégiée pour caractériser la mobilité latérale passée, afin de circonscrire les zones mobiles et d'en anticiper l'évolution. Or, circonscrire les zones mobiles s'avère parfois difficile, car certains cours d'eau sont très étroits avec des bandes riveraines empêchant de bien discerner les berges. Une méthode semi-automatique utilisant la segmentation sémantique d'imagerie par apprentissage profond a ainsi été développée. Ce procédé permet d'extraire la surface de l'eau des cours d'eau afin de caractériser la position passée des chenaux. La surface de l'eau est extraite à partir d'images aériennes selon 4 dates différentes, soit 1964-1965, 2003, 2018 et 2021. La méthode requiert

Les différentes positions de chenaux sont ensuite utilisées pour quantifier et analyser la mobilité passée de chaque cours d'eau. Pour ce faire, la librairie ChannelMapper (Sylvester et al. 2021), qui analyse la mobilité passée des cours d'eau en tenant compte de l'évolution de la courbure du chenal en amont, a été utilisée. Le modèle reproduit de façon adéquate l'évolution d'un chenal en reproduisant la translation vers l'aval des méandres, en plus de prendre en considération la présence de bras-morts, ce que peu de modèles font. Il permet également de modéliser la formation d'un nouveau méandre en incluant son impact sur la réorganisation du chenal (Sylvester et al. 2021). Le modèle permet donc de générer des zones d'érosion et d'accrétion qui illustrent la mobilité passée entre les différentes années préalablement sélectionnées. Ces zones sont ensuite utilisées pour simuler les déplacements futurs du chenal pour le nombre d'années voulues. Une particularité spécialement intéressante et innovante est l'intégration de l'occupation du sol, des dépôts de surface et des infrastructures humaines dans les simulations. Ainsi, le déplacement anticipé du cours d'eau est pondéré en fonction des

La présentation se conclut sur des pistes de réflexion pour intégrer ces zones d'aléas dans une cartographie supportant un cadre de gestion des inondations par le risque. Enfin, les enjeux d'une telle démarche sont soulevés dans un contexte de gestion à l'échelle des municipalités, composées de territoires urbains ou ruraux avec de fortes densités de bâtiments et une grande diversité d'usages.

[illegible]



Sylvio Demers



Louis Gabriel
Pouliot

Les entretiens de cours d'eau 2.0 : Un arbre décisionnel en aide à la gestion des demandes d'entretien basé sur les connaissances en hydrogéomorphologie

RIVIÈRES

Sylvio Demers est fondateur de la firme Rivières, spécialisée en hydrogéomorphologie et en renaturation de cours d'eau. Il a auparavant étudié la turbulence de l'eau et le déplacement des cailloux sur le lit des cours d'eau; il s'ingénue aujourd'hui à valoriser des modes de gestion compatibles avec des milieux hydriques dynamiques et fonctionnels.

Louis Gabriel Pouliot est hydrogéomorphologue à la Firma Rivières. Il se dédie à la compréhension des processus physiques des cours d'eau et des pratiques humaines associées à ceux-ci afin de les faire cohabiter au mieux.

L'ère des entretiens classiques s'achève. Oui, nous continuerons à creuser des cours d'eau par une approche classique, trapézoïdale et surdimensionnée. Parce que c'est parfois la seule option possible et que, oui, la naturalité des écosystèmes est parfois incompatible avec les impératifs du drainage agricole. Cela dit, l'ère où un entretien de cours d'eau est raisonné uniquement à partir des plans d'origines, réfléchis et conçus avec une volonté de «drainer, drainer, drainer», est bel et bien terminée. Redéfinis par le nouveau Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), les travaux d'entretien d'un cours d'eau sont ceux qui [notamment] contribuent à maintenir, à rétablir ou à améliorer les fonctions écologiques du cours d'eau (REAFIE, article 24.1).

C'est dire que, dorénavant, l'entretien est un acte qui se préoccupe aussi des fonctions écosystémiques. On n'entretient plus la morphologie des plans d'origine; on entretient les fonctions écologiques. Une révolution, donc. Une ère 2.0 où on fait place à d'autres préoccupations telles que la biodiversité dans la façon de penser les cours d'eau en milieu agricole.

Cette révolution pose cependant de nouvelles questions. En quoi consiste au juste l'entretien des fonctions écologiques. Où est-ce qu'on peut se permettre de faire ça? Et on fait ça comment? La difficulté ne réside pas dans l'absence d'alternatives possibles, mais plutôt dans leur abondance : creuser le tiers inférieur, aménager un cours d'eau à deux niveaux, construire des banquettes, excaver une plaine inondable, procéder à un entretien surdimensionné, préserver un espace de liberté, ne rien faire... Vous êtes perplexes devant autant de possibilités? C'est normal.

Déjà, il faut clarifier ce qu'on cherche à accomplir par ces actions. C'est quoi l'intention, le raisonnement, la vision? En quoi ces actions aident à entretenir ou améliorer les fonctions écologiques? En un mot : elles renaturalisent. C'est-à-dire qu'elles préservent ou reproduisent certaines propriétés du milieu naturel. En ce sens, elles recréent les fonctions écologiques auxquelles on peut s'attendre d'un milieu naturel fonctionnel. A-t-on besoin de savoir en quoi exactement? Pas vraiment. On se fie à la prémisse que le naturel fait bien les choses; et qu'il est autonome pour le faire! À l'inverse, aménager les cours d'eau est une dépense à prévoir à perpétuité. Il faudra constamment combattre l'œuvre des processus naturels pour entretenir les aménagements en place, au risque d'oublier que ce sont les fonctions écologiques qui doivent l'être.

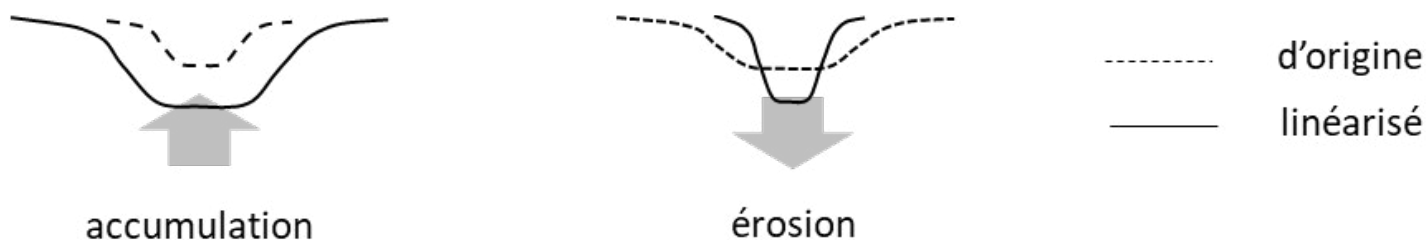


Figure 1. Famille de réponses morphologiques des cours d'eau suivant leur linéarisation.

La question demeure : on renaturalise, soit, mais comment ? Nous vous proposons ici l'ébauche d'un arbre décisionnel qui reflète le point de vue de l'hydrogéomorphologue (pas celui d'un économiste ou d'un agriculteur). De ce point de vue, la solution dépend de la trajectoire propre à chaque cours d'eau. Non pas ce qu'il était dans le passé, mais ce qu'il peut réalistement devenir dans le futur. L'intention est d'assister le cours d'eau dans ce processus de réparation pour qu'il puisse atteindre rapidement et durablement son potentiel. Il est commode de séparer les trajectoires possibles en deux grandes familles : une réponse morphologique par accumulation ou par érosion (figure 1).

Dans le premier cas, le trapèze des plans d'origine est surdimensionné par rapport à un cours d'eau naturel en équilibre. L'écoulement est incapable de faire transiter la charge en sédiments; ergo l'accumulation. Les solutions s'inscrivent essentiellement dans les limites du trapèze – creuser le tiers inférieur, aménager des banquettes ou construire des cours d'eau à deux niveaux de façon passive ou mécanique – afin d'en réduire le gabarit et aspirer à un nouvel équilibre.

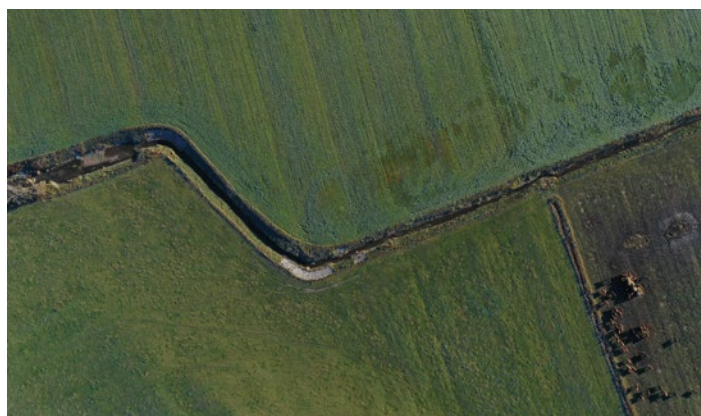
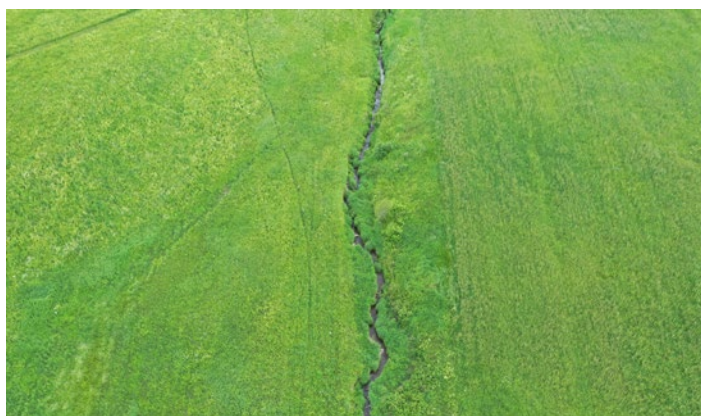
Dans le deuxième cas, c'est le contraire. L'écoulement est trop puissant par rapport au trapèze construit; ergo l'érosion. Les solutions s'inscrivent plutôt à l'extérieur des limites du trapèze – excaver mécaniquement ou faire place à un espace de liberté – afin d'agrandir l'espace disponible, dissiper l'énergie et aspirer à un nouvel équilibre.

Dans ces deux familles de réponses, on retrouve plusieurs contextes géomorphologiques différents au moment de l'excavation : milieu humide, cours d'eau confiné, cône,

ravin/coulée ou cours d'eau non-confiné. Ces contextes géomorphologiques sont la clef d'un arbre décisionnel qui vous piste vers les alternatives applicables dans un contexte agricole (figure 2). Ce ne sont pas toutes les solutions possibles, mais celles jugées compatibles avec le drainage des terres.

Cet arbre décisionnel est un premier pas pour dégrossir le problème. Il rend explicite le fait que chaque solution a son propre domaine d'applicabilité et réduit considérablement l'éventail des possibilités. Aussi, cela a pour avantage de mieux circonscrire le débat quant aux contraintes perçues ou réelles pour leur applicabilité. Vous êtes préoccupés par l'application de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales au niveau du libre écoulement de l'eau pour la gestion de cours d'eau non-confinés ? Pas nous. Il s'agit de cours d'eau sur une trajectoire caractérisée par l'érosion. Il n'y a pas d'entrave au transit de l'eau. C'est le contraire, il manque d'obstruction !

Cet arbre décisionnel rend aussi explicite le fait que, parfois, les solutions alternatives n'existent pas (indiqué par Ø). Il s'agit de zones naturelles avec un mauvais drainage. La naturalité est incompatible avec les pratiques agricoles. Nous avons là un choix de société qui s'impose : c'est l'un ou c'est l'autre; pas les deux. D'une certaine façon, c'est rassurant. Ça veut dire que, comme gestionnaire de cours d'eau, vous pouvez justifier de procéder à des entretiens classiques, parce que les solutions alternatives durables axées sur la naturalité... il n'y en a pas. Enfin, il demeure encore quelques points d'interrogation qui reflètent certaines incertitudes. Mais, à coups d'essais et d'erreurs, on arrivera à les clarifier ensemble !





Julien St-Laurent
M.Sc.Env., superviseur en
environnement



Alexis Petridis
Ingénieur municipal
Ville de Trois-Rivières

Gestion optimale des eaux pluviales en milieu urbain – Le Grand projet de la rue Saint-Maurice



Détenteur d'un baccalauréat en géographie environnementale ainsi que d'une maîtrise en Sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Trois-Rivières, monsieur St Laurent occupe la fonction de Superviseur en environnement pour la Ville de Trois Rivières. Il est responsable de multiples dossiers environnementaux allant de la réhabilitation de terrains contaminés à la lutte aux îlots de chaleur en passant par l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des eaux pluviales. À cet effet, il fait partie de l'équipe ayant réalisé le Grand projet de la rue Saint-Maurice, récipiendaire d'un prix au Mérite Ovation Municipale de l'Union des municipalités du Québec.

Monsieur Petridis est diplômé en génie civil de l'université Laval. Il est à l'emploi de la Ville de Trois-Rivières depuis qu'il a terminé ses études en 2014, où il collabore à la conception et à la réalisation de divers projets d'infrastructures urbaines. Il a agi à titre de chargé de projet pour le Grand projet de la rue Saint-Maurice, en coordonnant les différentes étapes du projet, en organisant les rencontres et consultations et en effectuant la surveillance du chantier.

MISE EN CONTEXTE

En 2017 et 2018 un tronçon de 1,3 km de la rue Saint-Maurice a fait l'objet d'un projet pilote visant à adapter les infrastructures municipales aux changements climatiques. Plutôt que de procéder à une réfection conventionnelle, un nouvel aménagement innovant permettant d'atteindre des objectifs de gestion optimale des eaux pluviales qui, en prime, intègre plusieurs notions de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques a été implanté.

POUR UNE MEILLEURE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le réaménagement de la rue Saint-Maurice a donc permis de créer 54 îlots de biorétention couvrant plus de 3500 m². Deux substrats ont été utilisés dans ce projet, soit un substrat commercial utilisé dans 3 îlots et un substrat produit localement dans 51 îlots. Le comportement des substrats a été comparé lors de l'étude de performance et les différences se sont avérées statistiquement non significatives. Les biorétentions sont alimentées par des puisards-avaloirs de trottoirs munis de conduite de trop-plein permettant d'ajuster la hauteur de rétention d'eau maximale dans les îlots et un réseau conventionnel de puisard est présent en redondance. Les biorétentions sont aussi munies de

drains perforés reliés au réseau pluvial conventionnel afin d'intercepter l'eau souterraine advenant une remontée de la nappe phréatique ou une saturation en eau de l'infrastructure. Cet ajout vise à prémunir les citoyens de possibles dommages causés par le projet. Des appareils de mesures seront implantés en 2019 afin d'évaluer le volume et la qualité de l'eau captée par les drains. Les études de performance hydraulique de l'infrastructure sont encore en cours, mais globalement, le bilan hydrique sur ce tronçon de rue présente des réductions du volume ruisselé de près de 40 % et une réduction des débits de pointe allant à près de 45 %. Au total, 19 210 végétaux de 24 espèces différentes ont été plantés dans le cadre du projet, soit 136 arbres, 1105 arbustes et 17 969 vivaces et graminées, favorisant ainsi la biodiversité. Cet important ajout de végétation permet de réduire l'effet d'îlot de chaleur provenant du pavage et lui confère un rythme paysager très esthétique.

Avant la réalisation des travaux, la rue Saint-Maurice avait une largeur pavée de près de 16 mètres pour seulement deux voies. Une fois réaménagée, la largeur pavée sur ce tronçon de rue varie de 7 à 9,20 mètres. Les trottoirs ont été élargis et les avancées de trottoirs aménagées à chaque intersection favorisent maintenant les piétons puisque ceux-ci n'ont plus que 7 mètres de chaussée à traverser.



DÉJÀ PLUSIEURS RETOMBÉES POSITIVES

Il est également indéniable que la qualité de vie des résidents s'en trouve améliorée puisque le paysage s'est embelli, la circulation routière s'est apaisée et la circulation piétonne y est plus agréable et invitante. La réduction des îlots de chaleur sera, quant à elle, proportionnelle à la croissance des végétaux et de la canopée.

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



Entretien de cours d'eau – Expériences hivernales

Éric Pariseau,
M. Sc., B. Sc.
Chargé de projets en cours
d'eau

Éric Pariseau détient un baccalauréat en Écologie ainsi qu'une maîtrise en Sciences de l'Université de Sherbrooke. Il est chargé de projets en cours d'eau à la MRC Arthabaska depuis 9 ans. Il est également formateur pour l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec pour la formation offerte aux nouveaux gestionnaires de cours d'eau.

Les cours d'eau Lachance et Desrochers ont été entretenus au cours des saisons hivernales 2021 et 2022, respectivement. La particularité de ces deux cours d'eau est la présence de milieux humides localisés en rive de part et d'autre et bien sûr, la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur ces tronçons. Comme vous le savez, qui dit milieux humides dit aussi difficulté d'y travailler avec de l'équipement lourd sans y laisser de traces et beaucoup de négociations avec les différents paliers de ministères.

Afin d'éviter de porter atteinte aux milieux humides, à la flore et à la faune en présence, tout en assurant l'obligation des MRC d'assurer la libre circulation de l'eau, différentes négociations ont eu lieu entre la MRC d'Arthabaska, le MELCC et le MFFP. En passant de la réalisation des différentes études nécessaires, aux méthodes et machineries utilisées pour réaliser les interventions dans les milieux humides jusqu'à la remise en état, les négociations afin d'obtenir les autorisations et permis requis ont été ardues. Les informations requises pour mener les discussions à terme furent nombreuses : évaluation des effets sur les poissons et leur habitat, délimitation et caractérisation des milieux humides, disposition des déblais, reboisement, compensations financières, suivi après travaux, etc. De plus, le point majeur a été de démontrer que la réalisation d'un chantier en période hivernale serait une alternative préférable autant au niveau biologique que monétaire comparativement à la réalisation des travaux en période estivale.

Vient ensuite la réalisation des travaux. Entre le papier et le terrain, il y a tout un monde! Les premières expériences

nous apportent toujours un lot de défis. Les différentes facettes seront exposées notamment les opérations qui se sont bien déroulées, celles qui ont moins bien fonctionné et bien évidemment les correctifs que nous avons dû apporter aux projets afin de rencontrer les exigences négociées et de rétablir le libre écoulement des eaux. Les différentes étapes de réalisation seront détaillées sous forme de photos et vidéos de même que les résultats obtenus.

Un aspect important est le coût de réalisation de ces deux chantiers. En plus de ceux habituellement calculés en période estivale, il faut tenir compte du transport des sédiments à l'extérieur du milieu humide, trouver un terrain adéquat pour disposer ces sédiments tout en respectant les réglementations en vigueur, construire un chemin de glace pour éviter d'embourber les équipements lourds, utiliser les machineries adéquates pour le travail à basse température, prévoir la remise en état en plusieurs étapes au printemps suivant, etc.

En conclusion, les travaux d'entretien dans les milieux humides sont complexes, mais réalisables, en tout respect des exigences environnementales, de la faune, de la flore, et ce, en maintenant un coût de réalisation acceptable socialement. Ces informations permettront l'analyse de la possibilité de réalisation ou même la planification de futurs chantiers comportant des contraintes semblables à celles rencontrées sur les cours d'eau Lachance et Desrochers, dans la MRC d'Arthabaska.

AVANT ET APRÈS TRAVAUX



Source : Éric Pariseau, MRC d'Arthabaska



NOTES :

[illegible]



Antoine Gagné-Daigneault
Technicien à
l'environnement



Chantal Pelchat,
géo, M.Sc.
EESA

Défis et contraintes des interventions dans des cours d'eau en milieux urbains et périurbains



Antoine Gagné-Daigneault détient une formation en technique de milieux naturels et un certificat en écologie. Il occupe le poste de technicien en environnement au sein de la Ville de Sherbrooke depuis 2019 et joue le rôle de coordonnateur de cours d'eau.

Chantal Pelchat détient un baccalauréat et une maîtrise en géologie. Elle est membre de l'ordre des géologues du Québec et détient le titre d'évaluatrice environnementale de site agréée. Au sein de la Ville de Sherbrooke, elle occupe le poste de chargée de projets en environnement incluant notamment le rôle de gestionnaire de cours d'eau.

Les travaux d'aménagement de cours d'eau en milieu urbain ou périurbain soulèvent divers défis. Ils ont pourtant un objectif commun, celui de régler des problématiques d'obstructions qui causent des menaces pour la sécurité des personnes ou des biens.

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE D'INTERVENTION

À Sherbrooke, la majorité des demandes reçues proviennent du formulaire municipal en ligne. Ce formulaire, simple d'utilisation, permet aux propriétaires de soumettre directement leur demande. Il arrive parfois que les demandes d'intervention en cours d'eau émanent de réclamations pour dommage déposées contre la Ville ou parfois de résolutions du conseil municipal. À de très rares occasions, ce type de demande d'intervention peut être recommandé par un juge.

Afin de traiter ces demandes, un comité de coordination des cours d'eau, piloté par le Bureau de l'environnement, a été formé et il regroupe des représentants (es) de divers services municipaux tels que l'ingénierie, les permis et inspections ainsi que les affaires juridiques. À la suite de visites réalisées par le coordonnateur de cours d'eau et parfois d'experts mandatés, ce comité administratif multidisciplinaire analyse et recommande des interventions auprès du comité exécutif de la Ville. De plus, l'analyse effectuée par ce comité permet de déterminer le responsable ou l'origine du problème observé. Selon la responsabilité de l'obstruction, les travaux peuvent être à la charge de la Ville ou facturés aux

citoyens fautifs.

CARTOGRAPHIE DÉTAILLÉE DES COURS D'EAU

Depuis 2017, les citoyens de Sherbrooke peuvent consulter une carte interactive des cours d'eau. En effet, Sherbrooke mène un travail colossal depuis déjà de nombreuses années pour répertorier, valider et cartographier les cours d'eau. Avec cet outil à leur disposition, tout citoyen peut savoir rapidement si un cours d'eau traverse ou borde sa propriété. Dès lors, il est mieux outillé pour soumettre sa demande d'intervention en plus des diverses informations mises à sa disposition.

En milieu urbain et périurbain, il arrive que des bâtiments aient été construits en rive ou dans des plaines inondables par le passé. Avec le temps, certains cours d'eau ont été redressés pour aménager des infrastructures et d'autres ont été canalisés. Ces vestiges du passé nous forcent à nous casser la tête pour trouver des solutions efficaces.

EXEMPLES D'AMÉNAGEMENT

Intervention dans un cours d'eau localisé entre des maisons

Tous travaux sur des propriétés privées nécessitent une bonne coordination et de nombreuses communications avec les propriétaires concernés. Entre la présentation des plans en début de projet et les travaux finaux, l'appréciation de l'intervention par les propriétaires est

très variable. La présence de pelles mécaniques et l'état du terrain lors des travaux causent parfois un choc.

La majorité des étapes de préparation sont similaires à celles d'un entretien de cours d'eau agricole. Toutefois, certains éléments restent sensibles notamment la coupe d'arbres ou de haies de cèdres. Il faut aussi prévoir la gestion des matériaux excavés qui représente un volet important des coûts des travaux. En effet, contrairement aux travaux d'entretien de cours d'eau agricole, les matériaux excavés peuvent difficilement être régalés sur le terrain d'origine.

Intervention dans un cours d'eau qui emprunte un fossé de voie publique

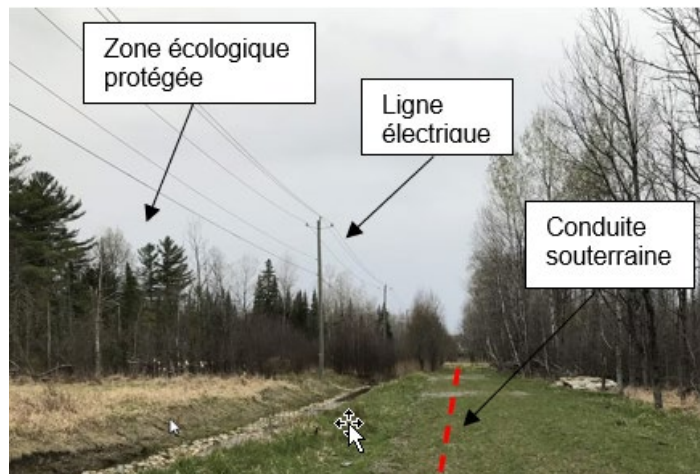
Dans les secteurs résidentiels à faible densité, les interventions dans un cours d'eau qui emprunte un fossé de voie publique peuvent s'avérer complexes. En effet, l'intervention va parfois au-delà d'un entretien du tiers inférieur de la hauteur du talus. D'autres options sont évaluées comme le remplacement de ponceau d'entrée charretière. Il faut aussi tenir compte des drains de fondation des maisons pour éviter qu'ils soient submergés. Des relevés de terrains exhaustifs permettent une planification efficace.



Remplacement d'un ponceau et entretien du cours d'eau empruntant le fossé de voie publique. Source Ville de Sherbrooke

Travaux d'aménagement avec diverses contraintes

En milieu urbain, d'autres contraintes peuvent influencer un projet d'aménagement de cours d'eau. La présence d'infrastructures souterraines (conduite d'aqueduc ou d'égout), de lignes de transport électrique, de zones écologiques protégées et les limites de propriété, sont autant d'éléments qui complexifient la planification du projet et l'intervention sur le terrain. Pour maintenir et rétablir le cours d'eau dans un profil dynamique adapté aux conditions du milieu, les options sont limitées.



Source Ville de Sherbrooke

Projet d'envergure

Il arrive aussi que certaines problématiques d'inondation récurrente requièrent des mesures exceptionnelles dans des milieux fortement anthropisés. La prise en charge de ces dossiers par des ingénieurs municipaux est essentielle. Le comité de coordination des cours d'eau s'assure que le projet respecte les étapes de la Politique de gestion des cours d'eau ainsi que les lois et règlements.



Aménagement d'une digue en bordure d'un ruisseau pour protéger des industries des inondations. Source Ville de Sherbrooke

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



Le droit à l'échelle mondiale
nortonrosefulbright.com

Nous nous déplaçons partout au Québec !

Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques

Québec

ROUSSEAU LEFEBVRE

Environnements
performants

- gestion intégrée des eaux pluviales
- restauration et création de milieux humides et hydriques
- stabilisation de rives
- infrastructures vertes et phytotechnologies

rousseau-lefebvre.com

Sépaq
Parc national de Plaisance

Soirée festive

JEUDI 7 avril - 18h



JiCî LAUZON

Qu'il se présente comme Patriote vert, troubadour-militant, chansonnier-humoriste ou auteur-compositeur-interprète, le Québécois JiCî Lauzon demeure un marginal original passionné de folklore, de blues, de country et d'histoires. Les drôles comme les moins drôles, en autant qu'elles soient pertinentes! Alors vous êtes toutes et tous conviés à un récital joyeux et convivial où on s'échange des rires contre des histoires et des chansons!



LES FRÈRES LEMAY

Le groupe de musique néo-traditionnelle des frères Dan et Michel Lemay adore remanier leur répertoire en y ajoutant un accent plus moderne, rock, pop, celtique ... Un spectacle qui rejoint tous les âges. Les plus âgés renoueront avec la tradition tandis que les jeunes découvriront une tendance musicale qui se perd, tout ceci avec une énergie de party !



**Me Armand
Poupart**

Survol de la jurisprudence récente

Me Poupart est avocat depuis 1987 et œuvre principalement dans le domaine municipal depuis le début de sa carrière. À ce titre, il représente de nombreuses municipalités de toute taille, autant rurales qu'urbaines, de même que des MRC. Agit non seulement comme conseiller juridique, rédacteur de règlements et d'ententes, mais aussi comme plaideur polyvalent devant tous les tribunaux où plusieurs de ses dossiers ont fait jurisprudence. Il a animé, à l'occasion, plusieurs séminaires et présentations relatifs à ses domaines de pratique, et se passionne à la transmission de son expérience à la génération montante avec optimisme et simplicité.



POUPART & POUPART
AVOCATS

Au moyen d'un survol de la jurisprudence des dernières années et des modifications récentes à la réglementation provinciale, Me Poupart abordera certains aspects des pouvoirs et obligations qui découlent de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales. Il sera notamment

question des notions d'obstruction et de menace à la sécurité, de même que des aspects financiers de la mise en œuvre de ce régime légal.

NOTES :

[illegible]



En 1978, le Québec s'est doté d'un régime de protection du territoire agricole en adoptant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) , laquelle créait la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Le territoire agricole actuellement protégé par la LPTAA représente environ 6,3 millions d'hectares répartis dans 950 municipalités dans les 17 régions administratives du Québec, soit environ 4,7 % de la superficie totale du Québec .

Dans le cadre de sa mission d'assurer la protection du territoire agricole, la CPTAQ est notamment chargée de décider des différentes demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu de la LPTAA relativement à l'utilisation, au lotissement ou à l'utilisation d'un lot, ainsi que des demandes visant l'inclusion d'un lot dans une zone agricole ou l'exclusion d'un lot d'une zone agricole. Pour ce faire, la LPTAA prévoit les critères sur lesquels la CPTAQ doit se baser pour rendre une décision et les nombreuses décisions rendues au fil des ans nous renseignent sur l'interprétation donnée à ces critères.

Alors que plusieurs demandes d'autorisation visent à ce que des résidences, des commerces, des industries ou des infrastructures publiques puissent s'établir dans la zone agricole, d'autres demandes visent plutôt à assurer la protection de certains milieux, dans le cadre de projets de compensation par exemple. Se retrouvent d'ailleurs à l'intérieur du territoire agricole protégé des lacs et des cours d'eau ainsi que des milieux humides et des habitats d'intérêt pour diverses espèces fauniques et floristiques. La CPTAQ reconnaît d'ailleurs dans son Plan stratégique 2021-2025 qu'elle doit prendre en considération les lois et règlements en matière d'environnement qui viennent limiter les superficies utilisables pour l'agriculture comme les zones inondables, les milieux humides et les bandes tampons entre autres.

Différentes décisions rendues par la CPTAQ (ou suivant la contestation de décisions rendues par la CPTAQ) seront ainsi analysées afin de comprendre comment la LPTAA est appliquée dans le cadre de demandes visant à protéger des milieux en zone agricole.

NOTES :



Apport d'une expertise professionnelle dans le cadre d'une demande de révision à la suite d'orientations préliminaires défavorables de la CPTAQ pour des projets de compensation du MTQ

Joanne Tardif,
agronome, M.Sc.

Domaine :
Agro-environnement,
spécialiste en sols



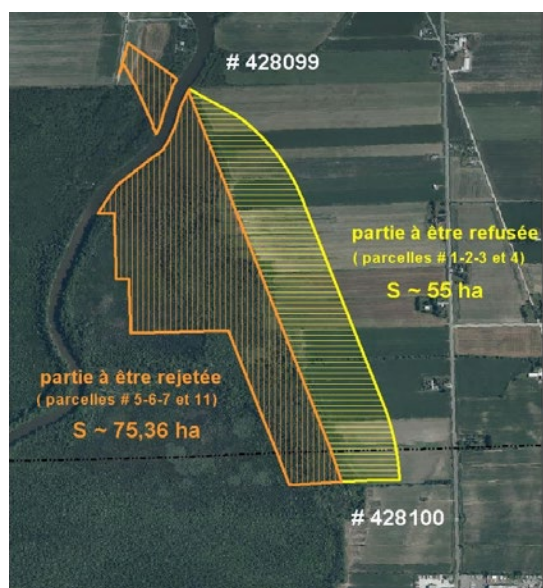
*MRC de
L'Islet*

Titulaire d'un baccalauréat en bioagronomie de l'Université Laval (1993) et d'une maîtrise en sols (1996), madame Tardif agit à titre de consultante en agro-environnement. Impliquée dans de nombreuses demandes d'autorisation auprès du MELCC et de la CPTAQ pour des projets industriels, municipaux ou privés qui comportent des suivis environnementaux et de la supervision agronomique, elle est aussi gestionnaire des cours d'eau pour la MRC de L'Islet depuis 2015.

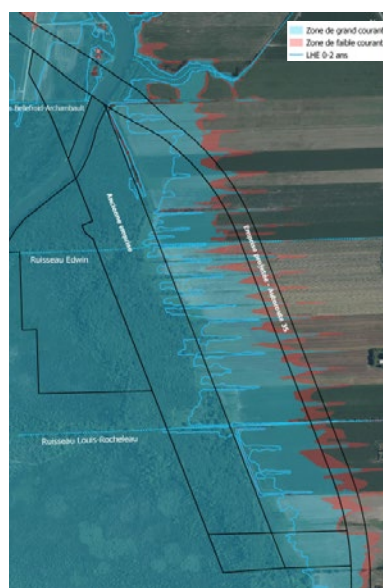
1 - MISE EN SITUATION ET HISTORIQUE

En septembre 2020, la CPTAQ a déposé les orientations préliminaires nos 428099 et 499100 défavorables à une demande du MTQ comportant des volets d'aliénation et de modification d'usage pour des parties de lots situés à Pike-River et à St-Armand dans le comté de Brome-Missisquoi. Le but du MTQ est de faire autoriser des projets de compensation en lien avec les obligations du Décret environnemental (599-2007), pour les pertes cumulées en milieux humides (3,4 ha en MH), en habitats du poisson (2,2 ha), en boisés (65,2 ha), ainsi que pour les impacts survenus sur l'herpétofaune précaire au cours des phases de construction III et IV de l'autoroute 35 et propose un remembrement pour les terres enclavées.

Selon la condition 5 du décret environnemental (599-2007), le projet doit se trouver de préférence dans le périmètre marécageux tourbeux de la Rivière aux Brochet. Le secteur de la 4e phase de construction correspond à ce périmètre et répond aux critères écologiques pour de tels projets de compensation. Toutefois, selon la CPTAQ, le potentiel agricole et les possibilités d'agriculture, de ces terres enclavées par l'emprise de l'autoroute, sont jugés excellents et leur morcellement constituera une superficie insuffisante pour y pratiquer l'agriculture. De plus, la démonstration de l'absence d'autres emplacements disponibles pour les projets de compensation, n'est pas faite.



1. CPTAQ



2. Courtoisie MTQ

Le tracé initial de l'A35 a dû être modifié en 2007 avec l'entrée en vigueur de la PPRLPI, afin que l'emprise soit à l'extérieur de la zone de récurrence 0-20 ans. Cette plaine est en partie drainée souterrainement pour la culture du maïs-grain, en rotation avec le soya et drainée uniquement en surface pour les prairies. L'extrémité ouest des lots n'est pas cultivée. Deux cours d'eau traversent ce secteur (Edwin et Louis-Rochelleau) et deux digues sont présentes afin de pallier aux fluctuations du niveau d'eau de la baie Missisquoi et ainsi permettre l'accès au champ sur une plus grande période.

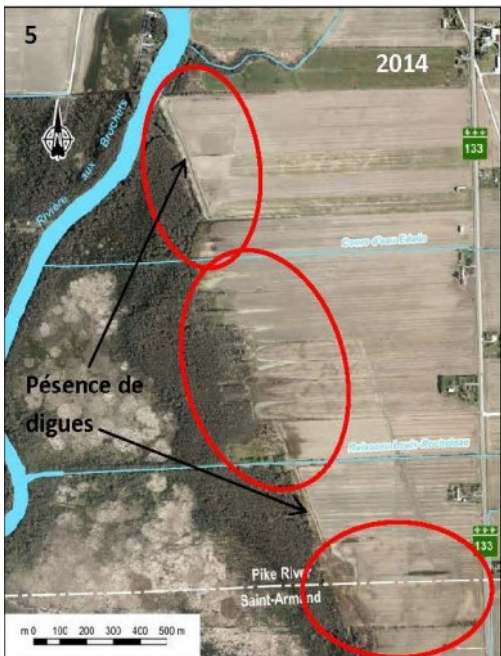
2-VOLET AGRONOMIQUE

J'ai été sollicitée pour faire état des conditions de sol de la partie refusée par la CPTAQ et pour expliquer le remembrement envisagé des terres. Je venais ainsi compléter une équipe pluridisciplinaire formée par des spécialistes, biologistes, ingénieurs, arpenteurs et géomaticiens, du Groupe DDM et du MTQ. Il s'agit d'un projet d'envergure où de nombreux ministères et organismes furent impliqués depuis 2007 (avènement de la PPRLPI).

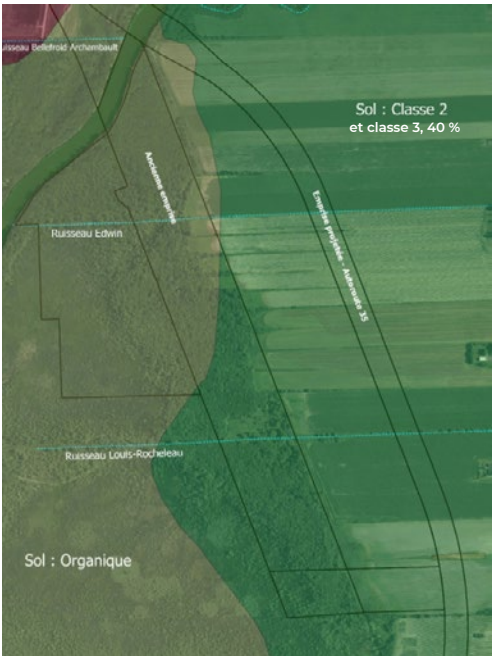
Caractéristiques de sols présents et remembrement des terres

Le sol du secteur prévu pour le remembrement agricole est un sol lourd qui se situe entre l'argile et le loam argileux. Son drainage est imparfait (SISCAN, 2020). L'extrémité ouest des terres cultivées est bordée par des terres organiques très mal drainées, alors que les sols à l'extrémité ouest des champs s'apparentent aussi à une terre organique mal drainée puisqu'ils se situent en zone inondable 0-2 ans et que la nappe phréatique y est élevée (zone envisagée pour la création de MH et d'habitats du poisson). Les cultures intensives sur des sols mal drainés comportent des risques connus de compaction potentielle des sols (MAPAQ, 1990).

Un retour vers les conditions naturelles (habitats du poisson et MH) pour les extrémités de champs à rendements moindres, constitue une perte agricole, mais sera davantage bénéfique pour l'environnement. D'ailleurs, à ce jour, une autorisation préalable est requise pour l'installation des drains en zone inondable ainsi que pour la construction de digues.



3. Zones de drainage déficient (Info-Sols)

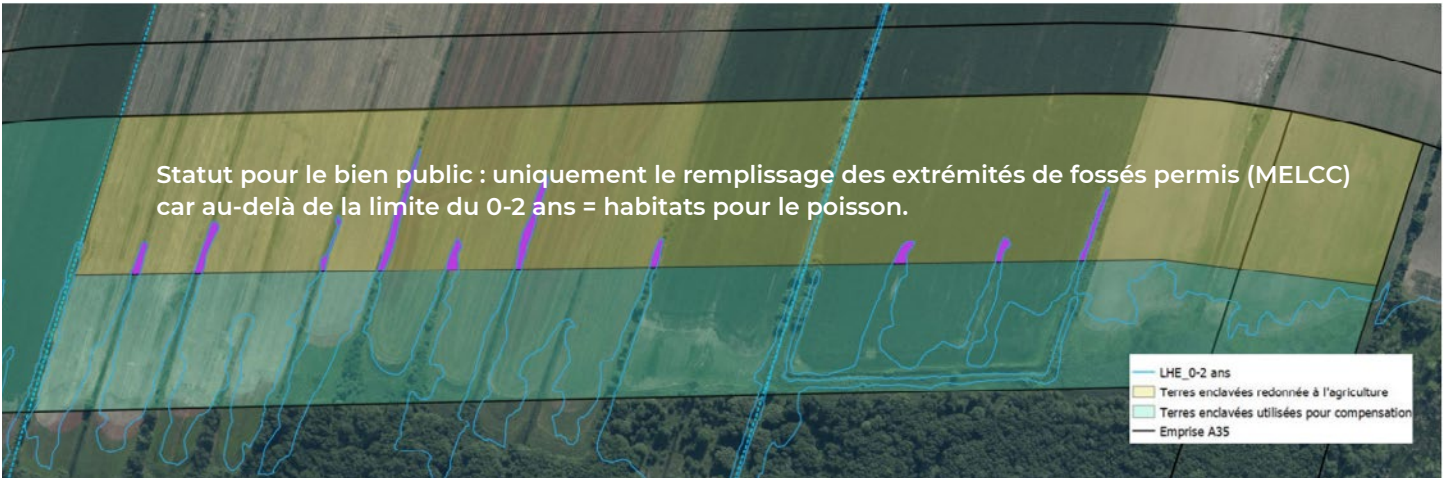


4. Info-Sols

NOTES :

Le remembrement de terre agricole proposé (partie jaune, Figure 5), consiste à modifier l'orientation des cultures selon un axe nord-sud et à remplir l'extrémité des

fossés, afin d'optimiser les parcelles restantes et redonner l'équivalent d'environ 3,77 ha en culture. Le passage de la machinerie agricole s'en trouvera aussi facilité.



5. Remplissage des extrémités des fossés (Courtoisie MTQ)

3- Autres éléments considérés

En fonction de la notion de pérennité, le MTQ a su rassurer la CPTAQ relativement à l'espace agricole restant qu'elle pensait insuffisant. L'aliénation des terres à un producteur voisin, déjà propriétaire de terres boisées et en culture, est l'une des options retenues visant à assurer la rentabilité de cette terre enclavée.

Les preuves ont aussi été apportées pour démontrer à la CPTAQ que l'ensemble des critères recherchés pour réaliser les projets de compensation pour l'établissement de MH, de l'habitat du poisson, de reboisement ou de lieux propices à l'herpétofaune, n'était pas réuni sur les autres sites disponibles, autant ceux dont le MTQ est propriétaire que ceux faisant l'objet de projets potentiels d'autres organismes (OBV...). Aucun des immeubles excédentaires du MTQ ne présentait les critères particuliers requis pour l'établissement du poisson. Pour tous les sites potentiels comparés, il s'agissait de plus petites superficies où des ententes seraient requises avec les propriétaires, ce qui retarderait considérablement les projets de compensation du MTQ et rien ne prouvait que l'impact sur l'agriculture serait moindre.

La CPTAQ a finalement accepté ce compromis (décisions rendues le 25 mars 2021), considérant que le souhait de 2007, de former une ou deux unités agricoles avec la totalité des terres enclavées, n'est pas compatible avec les contraintes environnementales d'aujourd'hui, auxquelles doit aussi répondre le MTQ.

Ce projet de compensation, comme proposé, est conciliable avec une agriculture durable soucieuse du respect de l'environnement, surtout dans ce secteur à proximité du périmètre tourbeux de la rivière aux Brochets.

Sources :

SERVICE D'INFORMATION SUR LES SOLS DU CANADA (SISCAN), 2020. [Levés pédologiques du comté de Missisquoi](#) (carte de 1948 archivée pq11)

MAPAQ, 1990. L'inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec. Région agricole no 5, Estrie (87 p.) et Rapport synthèse (71 p.), Tabi, M., L. Tardif, D. Carrier, G., Laflamme et M. Rompré.

[Décret 599-2007](#) CONCERNANT la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de la ministre des Transports pour le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint Jean-sur-Richelieu sur le territoire des municipalités régionales de comté du Haut-Richelieu et de Brome-Missisquoi

[Site info-sols.ca](#)

Site CPTAQ ([outil Déméter](#)) : [IGQ \(gouv.qc.ca\)](#)

Orientations préliminaires et Décisions 428099 et 428100

NOTES :

Printemps 2022



Formation sur l'indice de qualité morphologique (IQM)

Par : **Sylvio Demers**
Firme Rivières



ASSOCIATION DES
GESTIONNAIRES
RÉGIONAUX DES
COURS D'EAU
DU QUÉBEC

Inscription en cours

NOUVELLES DATES

Formule pédagogique

- Partie théorique : 2 demi-journées (Zoom) **12 et 19 mai 2022**, en pm
- Partie pratique : Une journée sur le terrain (avec respect des mesures sanitaires), au choix **24, 26 et 31 mai 2022**. Les lieux seront déterminés en fonction des inscriptions

Tarif - Inscription	Membre	Non-Membre
Avant le 15 avril 2022	425 \$ + tx	550 \$ + tx
À partir du 18 avril 2022	475 \$ + tx	600 \$ + tx

Comment mieux décoder un cours d'eau ? Comment intégrer l'hydrogéomorphologie (HGM) dans la prise de décision en matière de gestion de cours d'eau ? Comment développer un argumentaire pour répondre au REAFIE et sur la pertinence de vos décisions et actions ?

L'IQM est un outil de

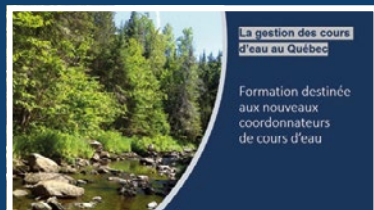
- Planification** Il permet de rendre compte de l'état des cours d'eau et de leur capacité à supporter des fonctions écologiques
- Suivi** de l'état des cours d'eau en fonction des actions posées dans le milieu hydrique. Il permet d'évaluer la pertinence d'un projet de restauration (impact positif) ou l'ampleur des impacts (négatifs) associés à un projet de développement
- Communication** efficace entre l'ensemble des acteurs gravitant autour de la gestion de cours d'eau.
- Guide pour la conception des aménagements de cours d'eau.** Il présente le potentiel de baliser les exigences en matière d'autorisations gouvernementales (REAFIE, certificat d'autorisation).

Détails et formulaire d'inscription sur le site web de l'AGRCQ

agrcq.ca/formations/

Automne 2022

Formation AGRCQ



En tant que nouveau gestionnaire régional ou coordonnateur des cours d'eau à votre organisation, vous devez jongler avec bien des notions sur la gestion des milieux hydriques et les demandes d'interventions. Cette formation pourra vous outiller et vous guider pour mieux comprendre vos responsabilités et obligations et gérer les projets dans les cours d'eau sur votre territoire.

Nouveaux gestionnaires de cours d'eau

**20 et 27 octobre,
3 novembre 2022 am**

La formation a été divisée en 3 blocs, d'une durée d'environ 3 heures chacun et les cours débutent à 9h (Zoom).

Formations offertes par des gestionnaires des cours d'eau expérimentés et membres de L'AGRCQ

Inscription

Membre : 350 \$
Non-membre : 450 \$

Bloc 1

- Milieu hydrique
- Dynamique des cours d'eau

Bloc 2

- Rives
- Cadre opérationnel
- Gestion des obstructions

Bloc 3

- Bonnes pratiques
- Travaux en cours d'eau
- Impacts

Voir site web www.agrcq.ca - Section Formations - Infos : direction@agrcq.ca



ASSOCIATION DES
GESTIONNAIRES
RÉGIONAUX DES
COURS D'EAU
DU QUÉBEC

Assemblée générale annuelle

Conseil d'administration de L'AGRCQ

POSTES EN NOMINATION POUR 2022-2023, LE 7 AVRIL 2022

Régions administratives	AGA 2021	AGA 2022
1 Bas-Saint-Laurent	Vincent Bélanger	Vincent Bélanger
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	François Potvin	
3 Capitale nationale	Simon Chouinard	* mandat d'un an
4 Mauricie	Caroline Leblanc	
5 Estrie	Rémi Morin	Rémi Morin
6 Montréal	Simon Lajeunesse	
7 Outaouais	Alexandre René	Alexandre René
8 Abitibi-Témiscamingue	Nathalie Dufresne	
9 Côte-Nord	Marie-Pascale Munger	
10 Nord-du-Québec	Vincent Cordeau	
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Marie-Hélène Trudel	
12 Chaudière-Appalaches	Line Lamonde	
13 Laval	Jonathan Daigle	
14 Lanaudière	Amélie Parmentier	
15 Laurentides	Stéphanie Morin	Stéphanie Morin
16 Montérégie	Mathieu Charest	
17 Centre-du-Québec	Pascale Désilets	Pascale Désilets

Nouveaux membres

Amadou	Ly	VILLE DE MIRABEL
Andréanne	Blais	CRECQ
Charles	Fortier	TETRATECH
Christian	Guay	VILLE DE LÉVIS
Cyrille	Taormina	MRC DE LA MITIS
Daniel	Harbour	MRC LA CÔTE-DE-GASPÉ
Guillaume	Bourget	AGLOMÉRATION DE QUÉBEC
Isabelle	Cyr-Parent	MRC LE ROCHER-PERCÉ
Jonathan	Beaudet	MRC MEMPHRÉMAGOG
Katherine	Brunet	MRC DE LA MATAWINIE
Louise	Morin	VILLE LAVAL
Lysandre	Bélanger	ST-DENIS-DE-BROMPTON
Marianne	Sigouin-Lebel	CANAL-DE-SOULANGES
Marie	Durand	MRC LES SOURCES
Mathieu	Turcotte	MRC LES ETCHÉMIN
Nicolas	Milot	VILLE DE LONGUEUIL
Noura	Drouin	MRC TÉMISCOUATA
Olivier	Boudreault	MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
Pascal	Ouellet	MRC L'ÎLE-D'ORLÉANS
Philippe-Olivier	Boucher	VILLE LONGUEUIL
Sophie	Bergeron	MRC MARGERITE-D'YOUVILLE
Xavier	Kotowski	MRC BROME-MISSISQUOI
Sophie	Delorme	MRC DES BASQUES

Départs



Amélie Parmentier,
MRC Les Moulins

C'est le cœur gros que je quitte mon poste sur le CA de l'AGRCQ puisque je quitte mon emploi à la MRC Les Moulins et que je quitte par le fait même le merveilleux monde des cours d'eau. Quelle belle association qu'est l'AGRCQ! J'ai eu la chance de la voir grandir et évoluer d'une merveilleuse façon ces dernières années pendant lesquelles j'ai pu rencontrer des gens merveilleux! Merci pour tous vos conseils, votre travail, nos discussions, votre engagement! Et dire qu'après 2 ans d'attente, je ne revivrais pas un colloque en présentiel!

Au plaisir de vous recroiser tous et chacun, je vous souhaite une bonne continuation, bonne chance dans vos projets! je continuerais de vous suivre de loin et à me tenir informer de vos beaux projets!

Amélie (Membre du CA)



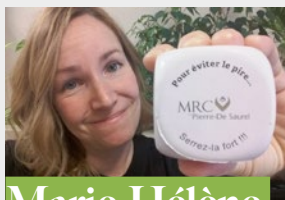
Jérôme Carrier,
ville de Lévis

C'est avec beaucoup d'émotion que je quitte la gestion des cours d'eau, le monde municipal et par conséquent l'AGRCQ.

Depuis les premiers temps de l'AGRCQ, j'ai apprécié les rencontres et les échanges que j'ai eus avec vous tous. Votre professionnalisme et votre engagement à protéger et restaurer les cours d'eau, à réinventer les modes de gestion de ceux-ci sont précieux. Continuez votre excellent travail, impliquez-vous dans l'organisation, et surtout, surtout, maintenez cette ambiance de camaraderie qui fait en sorte que ce ne sont pas seulement des collègues que je quitte, mais aussi, pour plusieurs, des amis. Pour la suite, je vous souhaite le meilleur; beaucoup de travaux de restauration financés à 100 % par le MELCC, des citoyens compréhensifs et aimables et des élus visionnaires.

Au plaisir de se revoir!

Jérôme (Comité Formation)



Marie-Hélène
Trudel, MRC
Pierre-de-Saurel

C'est après avoir passé plus de 16 ans dans le monde de la gestion des eaux troubles que je vous annonce qu'il est temps pour moi de quitter le navire. Comme plusieurs, j'ai su traverser des tempêtes d'obstructions, entretenir ma proue écorchée par des boutons de sédiments et gérer toutes sortes de nuisances. Enfin, j'accosterai sur un nouveau continent qui s'annonce très énergisant.

Si la gestion des cours d'eau demeure complexe, travailler dans le monde municipal reste tout un défi! Sur le plan législatif, les nombreux changements sauront mettre à l'épreuve les plus endurcis et les plus patients. Naviguer sans perdre le Nord deviendra de plus en plus difficile. En ce sens, votre AGRCQ sera votre boussole par excellence. N'hésitez pas à vous y référer et partager avec les membres tous vos questionnements.

À tous, je vous dis : Ne lâchez pas, gardez la tête hors de l'eau et tout ira bien! Aux vétérans, je vous dis : partagez votre expérience, car elle est faite d'or et de sagesse !

Eau Revoir! En 171 mots !

Marie-Hélène (Membre du CA)

DÉPART DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE



Merci François!

Il aura présidé l'AGRCQ avec la sagesse et l'humour d'un Felipe Alou, l'audace et l'instinct d'un Alex Anthopoulos, l'esprit de bâtisseur d'un Maurice Filion, la pilosité d'un badaboum, la force d'un Vladimir Guerrero Jr (plus svelte) et le swag d'un Kobe Bryant. François Potvin laissera certainement sa marque comme 4e président de l'histoire... de notre association.

Il n'en reste plus beaucoup des vieux de la vieille ayant participé à la création de l'AGRCQ et toujours actifs au sein de l'Association. À l'époque, la Loi sur les compétences municipales était nouvelle, le métier de coordonnateur régional des cours d'eau était nouveau et il nous importait de nous regrouper pour échanger, partager nos erreurs et nos bons coups, nous outiller et nous entraider. Ce mouvement fut initié en Montérégie et il aurait été facile de seulement parler d'entretien de cours d'eau agricoles. C'est grâce à l'implication de François, qui venait du Lac-Saint-Jean (pas du Saguenay, ne vous trompez pas!), et des autres membres de l'ensemble des régions du Québec, que les réalités propres aux différentes régions ont été prises en compte. En Montérégie, le gros de l'ouvrage ce sont les entretiens de cours d'eau agricoles, mais pour de nombreuses autres régions, la gestion des castors, par exemple, les accapare pas mal plus. Quand François, de la MRC Maria-Chapdelaine, est devenu Président de l'AGRCQ, c'était aussi pour moi un signe que l'AGRCQ était devenue une vraie association de professionnels, crédible à l'échelle provinciale.

Sous sa présidence, l'AGRCQ a prouvé maintes fois sa pertinence et est devenue un acteur incontournable du milieu municipal (on dit aussi merci à Claire). L'implication des membres dans l'AGRCQ a toujours été valorisée par François, c'est notre Association et rien ne se fait tout seul. Il a prêché par l'exemple! Merci François pour tes années de Présidence, notre temps est précieux et nous te remercions d'en avoir donné autant à l'AGRCQ.

Ce fut un grand plaisir de discuter avec toi d'enjeux sérieux, sans se prendre au sérieux. La barre est haute pour la prochaine présidence, et c'est parfait ainsi.

À qui le tour?

Simon Lajeunesse



Merci Pascale!

Tu quittes la Vice-Présidence pour d'autres défis, parce que ta cour est pleine, parce que tu sens que c'est l'heure de la relève. C'est le cœur gros, rempli de reconnaissance et d'empathie qu'on te regarde partir, nos têtes pleines de souvenirs. J'ai pris le soin de rassembler les « best of » de plusieurs collègues ici :

« C'est comme si c'était une sœur ou une vieille amie. On pouvait être un bon moment sans se parler, quand on reprenait, c'était comme si on s'était parlé la veille et depuis toujours. Mon meilleur souvenir est quand on (Mathieu et moi) devait aller chercher de la bière au colloque, et qu'elle nous dit, prenez mon auto et nous lance ses clés... une Porsche!!!! » - François

« En effet, je me souviendrai de cette ride en Porsche! François ne voulant pas du tout la conduire, je me suis évidemment porté volontaire! Mais Pascale pour moi, rime surtout avec « travaillante ». J'ai plusieurs souvenirs de mardi soir pré-colloque où nous devions travailler à la préparation requise, mais disons que Pascale était pas mal plus productive que les « gamins »!!! » - Mathieu

« Mes souvenirs de Pascale sont associés au colloque, où on arrivait la veille avec plein de chose à préparer pour le lendemain, et Pascale était le phare qui dirigeait, un peu, la bande de gamins taquins plus attirés par le frigo à bière, que par le tri des cocardes. Elle a un excellent sens de l'humour et une patience à toute épreuve. » - Simon

« Ce sont nos discussions au sujet du hockey, de nos enfants respectifs lors des soupers au resto dans les colloques. » - Vincent

« Les rencontres co-crédation et la notoriété que tu avais, madame Cours d'eau!!, Travail et confidences entre mamans et maintenant... grand-mamans. » - Claire

Il fallait être une femme forte en 2011 pour lancer une association de gestionnaire de cours d'eau avec une gang de p'tits gars crinqués. Il fallait être déterminée pour se lever et parler au nom de l'AGRCQ aux tables de cocréation pour la modernisation de la LQE. Savoir placer dans le bon ordre les lettres de l'alphabet pendant plus de 10 ans pour suivre le ministère de l'Environnement : MDDEP, MDDELCC, MELCC, RAMDCME, PPRLPI, REAFIE, RAMHHS, PRMHH, RCAMHH, etc.

Tant de chemin parcouru!

Stéphanie Morin

[illegible]

[illegible]

Colloque 2022



ASSOCIATION DES
GESTIONNAIRES
RÉGIONAUX DES
COURS D'EAU
DU QUÉBEC

TRÈS
Trois-Rivières

**6, 7 et 8
avril 2022**

**Hôtel Delta,
Trois-Rivières**

MERCREDI 6 AVRIL 2022

8 h 30	Accueil	
8 h 45	François Potvin, président. AGRCQ	
9 h 00	Invité	Mairie de Trois-Rivières
9 h 15	Mario Lachance, Historien Cité de l'Énergie	La rivière Saint-Maurice
10 h 00	PAUSE	
10 h 30	Jérôme Dupras, UQO Chaire de recherche en économie écologique	L'évolution de notre regard sur la gestion des dossiers environnementaux de la dernière décennie
12 h	DINER	
13 h 30	Me Stéphanie Saulnier-Bridges Ville Trois-Rivières	Les méandres d'un dossier pénal
14 h 45	PAUSE	
15 h 15	Tous	Atelier -discussion : la gestion des infractions
17 h 00	Activité réseautage	

JEUDI 7 AVRIL 2022

8 h 30	Mathieu Oreiller, MFFP	L'évaluation faunique et le retrait de barrages
9 h 00	Nathalie Lafontaine, MELCC Stéphane Valois, MELCC	Régime transitoire REAFIE et RAMHSS
10 h 00	PAUSE	
10 h 15	Marie-Ève Larouche, CMQ	Étude de la mobilité latérale des cours d'eau dans le cadre du projet de la cartographie des zones inondables à la communauté métropolitaine de Québec
11 h 00	Sylvio Demers Firme Rivières	Entretien de cours d'eau 2.0
12 h	DINER	
13 h 30	Julien Saint-Laurent et Alexis Petridis, Ville Trois-Rivières	Gestion optimale des eaux pluviales – Le Grand projet de la rue Saint-Maurice
14 h 15	Éric Pariseau, MRC Arthabaska	Entretien de cours d'eau – Expérience hivernale
14 h 45	Antoine Gagné-Daigneault et Chantal Pelchat, Ville de Sherbrooke	Défis et contraintes des interventions dans des cours d'eau en milieux urbains et périurbains
15 h 15	PAUSE	
15 h 30	AGA	Rapport des comités et élection
18 h 30	SOUPER BANQUET Soirée	JiCi Lauzon Les frères Lemay Musique

MATINÉE JURIDIQUE

VENDREDI 8 AVRIL 2022

9 h 00	Me Armand Poupart Poupart & Poupart Avocats Inc	Survol de la jurisprudence récente
10 h 00	PAUSE	
10 h 15	Me Mélissa Devost, Norton Rose Fulbright Canada	Analyses de cas : demandes d'autorisation à la CPTAQ visant la protection de milieux
11 h 15	Joanne Tardif MRC L'Islet	Apport d'une expertise professionnelle dans le cadre d'une demande de révision à la suite d'orientations préliminaires défavorables de la CPTAQ pour des projets de compensation du MTQ
11 h 50	Mot de la Fin	